

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MILANNGES BRILLIANTS

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 1 Mai 1849.

No. 66.

### NOUVELLES D'OUTRE-MER.

ROME, 4 MARS 1849.—Nous avons conservé, jusqu'à ces derniers jours, quelques Cardinaux que leur âge, aussi bien que leurs vertus et leurs habitudes étrangères à la politique devaient protéger contre toute violence; les noms des Cardinaux Bianchi et Mezzaniti en disent plus que mes paroles. Ils ont cependant dû se cacher pour échapper aux persécutions qui ont été faites à leurs domiciles pour se saisir de leurs personnes. Mgr. Vaudry qui, en sa qualité de vicaire-général, représentait, en l'absence du Saint-Père, et du Cardinal-Vicaire, l'autorité ecclésiastique, a été également obligé de se cacher. Chaque jour on apprend que de nouveaux convents d'hommes ou de femmes ont été envahis, et que leurs habitants, sans aucun avertissement préalable, ont dû s'éloigner inopinément. Les prêtres vieux et infirmes qui occupaient la maison de *Saint-André*, ont reçu le matin l'ordre d'avoir à déloger pour le soir; et sans les personnes charitables qui les ont recueillis, ils auraient dû coucher dans la rue. Le même ordre avait été donné aux prêtres de *Saint-Girolamo della Carità*, mais il a été révoqué. Les convents de femmes de *Sainte-Marthe* et de *Sainte-Dorée* ont dû abandonner une partie des bâtiments qui servaient à l'habitation des religieuses pour y loger des soldats; les prêtres de la congrégation de *Saint-Vincent-de-Paul*, quoique leur maison de Rome fût, comme leur institut, de fondation française, se sont vu également enlever une partie de leur convent. Avant-hier, le monastère et l'église de *Sainte-Croix-en-Jérusalem*, ont été envahis par une cinquantaine d'individus autorisés à cet effet par le ministère, et qui ont tout fouillé sous le prétexte absurde d'y chercher des armes; bien entendu qu'ils n'ont rien trouvé. Il serait facile de multiplier ces faits presque à l'infini. Qui ne dirait maintenant de décrets comme ceux qui ordonnent l'emprunt forcé, jusqu'aux deux tiers du revenu dans certains cas! que des principes de confiscation sur les biens des princes absents! que dire de l'obligation du serment, imposée même aux derniers employés des ministères, même aux personnes retraitées, de telle sorte que dans ce dernier cas, des vieillards se sont trouvés privés d'une pension nécessaire à leur existence et qui était pour eux un droit acquis, preuve qu'ils ne voulaient pas trahir leur conscience. Quant aux attentats à la liberté individuelle, ils sont journaliers. Nous avons déjà fait connaître les violences dont le docteur Wahle a été victime; en ce moment, les prêtres persécutés à Rome et dont la vie est compromise ne peuvent pas obtenir de passe-ports pour s'éloigner de la ville. La nouvelle de la chute du ministère Giobertini a été accueillie par les applaudissements de la faction qui, l'année dernière, à pareille époque, baptisait de son nom le roi où il habitait, et lui décorait en l'honneur le titre de citoyen romain. Aujourd'hui, on le fait rétrograder sous le costume de Jésuite, et avec ce mot: *Il vero Gesuita moderno*. Quel affolement! Nous sommes témoins de curieux rapprochements. Ces jours passés, la faction a brûlé quelques-uns des numéros des journaux français la *Presse* et les *Débats*, à cause de leurs articles trop pleins de vérités sur les affaires de Rome; à la même époque, elle faisait supprimer par la Cour-tinente le tribunal du Saint-Office, dont les fonctions étaient si plénières, qu'un très-petit nombre de prêtres en soupçonneraient l'existence. La grande question pendante en ce moment est celle des biens ecclésiastiques. La spoliation est le but vers lequel tend le gouvernement; mais l'Europe catholique lui permet-elle de l'accomplir? J'espère que non. Ces biens dont quelques-uns ont été de toute antiquité consacrés à un service religieux, ou à l'Église ou à l'hérité des temples païens, ces biens ne peuvent pas avoir une affectation purement temporaire; ils proviennent, pour la plupart, des donations faites par les puissances chrétiennes en vue des besoins généraux de l'Église. Il est donc de leur droit comme de leur devoir de ne pas permettre aux misérables tyrans de Rome d'y porter la main. J'ignore les raisons qui ont retardé l'exécution de l'intervention; peut-être pourra-t-elle se faire attendre encore quelque temps; mais je suis convaincu qu'une notification préalable par laquelle les puissances protesteraient contre la spoliation en déclarant qu'elles ne reconnaissent pas les ventes qui pourraient être faites, empêcherait le mal; j'admets que les radicaux voudraient vendre, il est évident qu'ils ne trouveraient pas d'acquéreur. Du reste, je suis convaincu qu'ils céderaient aux premières injonctions; lorsqu'il y a quelques jours le capitaine Pontol, commandant du *Ténare*, est venu leur déclarer que la France prenait sous sa protection les archives de l'Église qu'ils avaient manifesté l'intention de voler, ils ont dépassé toutes ses demandes, ils l'ont autorisé à y faire apposer les scellés de la France, et ils lui ont remis les clefs des bibliothèques dans lesquelles elles sont renfermées.

NOUVELLES PLUS RÉCENTES.—Rome, 14 mars 1849. La spoliation des églises continue avec activité; la faction qui tient sous sa main toutes leurs richesses à l'aide des inventaires qu'elle a fait dresser et de la surveillance qu'elle exerce, a commencé ses exploits par les cloches. Déjà un grand nombre sont au pouvoir du gouvernement; le prétexte de cet empiètement, c'est de créer des instruments de défense contre les barbares, (ils tiennent à cette injure qui reparait dans toutes leurs proclamations). En réalité, elles n'ont encore servi qu'à faire des *battochi* qui n'ont pas la valeur légale. Ainsi ils sont parvenus à faire deux nouvelles actions d'un coup: une impiété et de la Suisse monnaie. Des scènes deplorables se sont passées dans plusieurs églises, mais jusqu'à présent rien n'a été égalé de violence et les scandales qui ont eu lieu à *Santa-Maria in Vallicella* (chiesa nuova). Cette grande et riche église, bâtie par saint Philippe de Néri, fait partie du convent des

Pères de l'Oratoire, et elle possède parmi ses reliques les plus précieuses le corps de son saint fondateur. Samedi dernier, vers le milieu du jour, quelques individus s'y sont envoyés par le gouvernement, sans justifier toute fois de leur qualité, vivement intimes aux religieux l'ordre d'avoir à livrer leurs cloches. Ils s'y refusèrent comme c'était leur droit; n'étant pas en position de repousser la force par la force, du moins ils fermèrent les portes de l'église et de leur convent. Les habitants du quartier s'étaient réunis pour protester contre la spoliation, les exécuteurs des hautes œuvres du gouvernement se retirèrent, mais en jurant de s'y venger. Ils allèrent prévenir les amis du cercle populaire, et pendant que de son côté le ministère envoyait des soldats pour écarter le peuple et pour les protéger, ils revinrent en nombre. Les portes de l'église et du convent étaient toujours fermées; si l'on voulait y pénétrer de force, quelques coups de fusil pouvaient suffire. Mais ces hommes qui se donnent pour les agents du gouvernement et qui'il faut bien reconnaître comme tels à la protection qu'il leur accorde, savent imaginer des procédés auxquels per leur ombre avant eux, agissant au nom d'une autorité constituée, n'aurait sans doute pensé. Ils réunirent devant l'une des portes du monastère un monceau de fascines, ils l'arrosèrent d'essence de thérbantine, et au risque d'incendier le convent, l'église et tout le quartier, ils y mirent le feu. Leur projet ne réussit que trop bien; la porte, calcinée par les flammes, s'abîma sur elle-même, et sans l'arrivée des pompiers, les plus grands malheurs étaient à craindre. Maîtres du passage, ils commirent dans le convent d'ignobles souillures; ils s'emparèrent de la personne d'un supérieur, le père Cesurini, veillard âgé de 74 ans; ils se saisirent également du père Concha, l'un des consultants de la congrégation, et aujourd'hui encore ces deux religieux sont l'un et l'autre au secret, et enfin ils se saisirent des cloches. Cet exploit a été célébré par deux proclamations émanées l'une du ministre de l'intérieur, l'autre du président du comité de sûreté publique. Le gouvernement assume dans ces deux pièces la responsabilité des actes commis par ses agents, et en même temps il proteste d'un respect inviolable pour notre très-sainte religion (*santissima nostra religione*) en imputant, comme à l'ordinaire, tous les malheurs de cette journée aux obscurantistes et aux rétrogrades. Malgré tant d'hypocrisie et de violence, il y a quelque chose de plus affligeant encore c'est l'attitude toujours lâche et inerte du peuple romain. Si c'était un peuple sans foi, je n'aurais pas le droit de lui faire ce reproche; mais parcourez telle rue de Rome que vous voudrez, pénétrez dans quelque maison qui ce soit, il n'y en a pas une où vous ne trouviez une image de la Madone, et devant cette image plusieurs lampes allumées, les plus pauvres ont au moins une veillée; même au Corso, je ne connais pas de café où on ne trouve ce signe extérieur de piété. Hier soir, en rentrant chez moi, je passais devant un des quartiers de la garde civique, *San-Maria* sonnait, à l'instant tout le poste est sorti, a pris les armes, trois seulement de trébuchet sont tout entendus, et à cela seulement, officiers et soldats, fûts, récitaient les prières de *l'Angelus*; la même chose se passa dans les autres quartiers. Je veux bien que pour un grand nombre de la religion soit plus extérieure que réelle, mais il ne faut pas oublier ce que c'est que saint Philippe de Néri par Rome, et la vénération dont il est l'objet; saint Vincent de Paul n'est pas plus populaire en France que saint François de Sales en Savoie; mais rien n'y a fait, et pour le moment il faut reconnaître que, pour quoi que ce soit, ce peuple n'est capable que d'une chose, c'est d'avoir peur et de ramper devant la poignée de ferret qui l'opprime; aujourd'hui il laisse outrager sa foi et déposer les sacristains qu'il a le plus en vénération, comme il a laissé, au 16 novembre assiéger son saint et vénérable Pontife dans le Quirinal.

Le décret sur l'emprunt forcé ne paraît pas devoir enrichir beaucoup le trésor; on assure que Bologne et la Romagne ont refusé de s'y soumettre. A Rome tous ceux qui sont atteints par la mesure montrent très-peu d'impressionnement à l'exécuter, on dit même qu'ils se soucient peu de rien payer, sauf à se laisser saisir; ils espèrent qu'en cas d'expropriation leurs biens ne trouveront pas d'acquéreur. Quel que soit le résultat de cette mesure, il faut reconnaître qu'elle n'a pas augmenté la confiance qu'inspirent les finances de l'état; car en ce moment, la monnaie de papier de la république est tombée à 25 p. 100 de sa valeur. La chute de Stérbin, de Muzarelli et de Ginecchi, n'a apporté aucun changement dans la direction des affaires, c'est le résultat d'une intrigue de famille, et leurs successeurs ne valent pas mieux qu'eux. Le bruit s'était répandu que Mazzini, maintenant membre de l'assemblée constituante devait remplacer Montecchi dans le triumvirat; cette nouvelle ne s'est pas encore réalisée. Le gouvernement pour soutenir le courage des siens, cherche toujours à les tromper sur les véritables sentiments de la France. Ces jours derniers, il s'est fait faire une adresse insérée dans *l'Epoca*, et signée par dix-neuf personnes se disant françaises, et qui sont ici complètement inconnues. L'arrivée de celle qui lui ont volée nos députés montagnards l'a rendu honteux de ces adhésions; aussi aujourd'hui il ne dit plus mot de la promesse, mais en revanche il fait publier l'adresse de la Montagne comme étant émanée de notre assemblée nationale tout entière. Pour compléter ce système de fourberie, on écrit en ce moment, avec grand fracas, dans les rues de Rome, un imprimé qui célèbre la reconnaissance de la république romaine par sa sœur la république française. Aucun Français ne croit à cette nouvelle; ce que nous attendons, c'est que notre gouvernement exigera une réparation délicate pour les outrages dont un de nos compatriotes, le chanoine Estrade, a été victime à Terracina. Si cette affaire n'est pas posée chaudement, la vie d'aucun de nous n'est en sûreté; car il y a tout

à craindre de la misérable faction qui pèse sur Rome si elle n'est pas contenue par la peur. On annonce que le Cardinal-Archevêque de Ferraro, qui a été arrêté dans son diocèse est amené prisonnier à Rome. S. E.

PIEMONTE.—L'irritation des soldats contre le parti révolutionnaire est extrême, et en plusieurs endroits elle les a poussés aux plus regrettables excès. Il y a danger et danger très-grave, surtout au passage d'un détachement de l'armée, à être signalé comme républicain; le succès, même la seule tentative d'un mouvement républicain, amènerait presque infailliblement la guerre civile. Quoiqu'il arrive, il n'y a pas de considération qui, en ce moment, puisse déterminer ce qui reste de l'armée à recommencer les hostilités. Peut-être Charles-Albert, que le soldat aimait comme un père et comme un capitaine, aurait-il pu, en se plaçant à sa tête, Pentagone à de nouvelles aventures. Mais lui absent, l'armée n'est retirée de ces bataillons en déroute, et le nouveau roi, les chambres, les clubs et les journaux seraient également impuissants à les rejeter dans une guerre qu'ils exécutent. Pour tout dire, en un mot, l'armée piémontaise n'est plus un danger au milieu de la confusion générale, et il faudra du temps avant d'en refaire ce qu'elle était avant le glorieux vaincu de Novare. *Courrier des E. J.*

MGR. DE NACHEZ.—Il a été question, dans les journaux, d'un tableau d'autel qui se faisait à Rome pour Mgr. Pèze de Natchez. Nous apprenons par une lettre de Rome un incident touchant relatif à ce tableau et que nous aimons à rapporter. C'est une autre preuve de la tendre et magnanime sollicitude de l'illustre Pontife Pie IX. Vous savez les malheurs qui nous sont arrivés, et les chagrins qui ont percé le cœur du Saint Père. Vous savez aussi que par l'ingratitude des méchants qu'il a bénis, il a été assiégé dans son palais, qu'on a tué son secrétaire de lettres latines, et que des hordes de filsus sont arrivés jusque dans la chambre du Pontife, de sorte qu'il a dû, pour se sauver, partir de la ville. Je craignais qu'il n'eût plus pensé à votre tableau; mais au contraire, au moment même de son départ de Rome, il ordonna à son majordome de dire à Bianchini, le peintre, de se hâter d'achever le tableau pour l'évêque de Natchez. Quand j'appris cette chose, des larmes de tendresse coulèrent de mes yeux. J'écrivis de suite au Pontife une lettre de remerciement pour cette bonté, qui, au milieu des chagrins et des douleurs les plus graves, n'oubliait pas le respectable évêque de Natchez, son enfant chéri. Au sujet de la cloche donnée par le prince Torlonia à Mgr. de Natchez, on écrit: La cloche promise par Torlonia est faite; et je puis vous assurer que dans toute la ville de Rome il n'y en a pas une pareille. On laisse les cloches, en général, dans un état rude. Torlonia a voulu que la cloche fût finie, non-seulement pour le poliment du métal, mais il a voulu que toutes les sculptures fussent bien soignées. Le bon prince lui-même a pris soin que le travail fût parfait. Le soir qu'on devait fonder la cloche il a voulu s'y trouver. C'était à minuit. Il avait une soirée chez lui. Il a quitté sa société, et a été avec sa femme et quelques messieurs chez le fabricant. Il est d'usage de réciter des prières pendant la fusion. Le prince et sa femme se sont mis à genoux et ont récité les Litanies de la sainte Vierge et d'autres prières pendant toute la fusion, qui a réussi à perfection. Dans les jours suivants il y est retourné, insistant toujours que le travail fût conduit à la dernière perfection. Moi aussi j'y ai été plusieurs fois. Je puis vous assurer qu'elle est vraiment très-bien exécutée; le son en est fort et doux.

LE MINISTÈRE PIÉMONTAIS.—Voici la composition définitive du nouveau cabinet sarde: M. Delonay aux affaires étrangères et à la présidence du conseil; Pellati l'intérieur; Demoghera à la justice; Carozzo della Rocca à la guerre et à la marine; Nigra aux finances; Galvagno au commerce, à l'agriculture et aux travaux publics; Jamelli à l'instruction publique; Gioberti, ministre sans portefeuille, chargé provisoirement de l'instruction publique.

CARDINAL.—S. E. le cardinal Mezzaniti était né à Bologne le 19 septembre 1792, et avait été promu au cardinalat le 12 février 1838.

ROME.—Après un long débat, la Constituante romaine a décidé que les soixante députés à choisir par la Constituante italienne, parmi ceux qui proposent la Constituante romaine, seront désignés par le peuple. Il paraît que les députés ont eu peur des remontrances des gouvernements étrangers, en ce qui touche les biens ecclésiastiques des corporations et églises étrangères. Un décret du comité exécutif déclare que la constitution n'attend pas ces biens.

FLORENCE.—A Florence, l'emprunt forcé a été décrété. Il ne pèse que sur ces riches, et quoique leur revenu de plus de 1,000 escus devra donner 12 p. 100, et ainsi proportionnellement jusqu'à concurrence de 50 p. 100 pour les personnes ayant un revenu supérieur à 10,000 escus.

AUTRICHE.—Les Evêques de la province ecclésiastique du littoral, ont rédigé en commun une adresse qu'ils ont fait remettre dans le temps à l'Assemblée Constituante d'Aoste. Ils s'y déclarent dès à présent en droit de se constituer comme un véritablement délivrés des entraves aussi outrageantes pour eux que nuisibles à l'état, qui jusqu'ici ont été obstacle à leur activité pastorale, et ferme ment résolus de se remettre en possession de leur pleine liberté et de leur indépendance dans l'administration de leurs propres affaires. Ils déclament en neuf articles, entièrement semblables aux décrets du Concile de Wurtzbourg, les objets auxquels doit s'appliquer l'émancipation des pasteurs.

UN PRINCE.—Le Prince Robert Marie Lychnowsky, a néric secret et prêt domestique de Sa Saïte, frère du prince Félix, assassiné à Francfort, vient d'être appelé, en qualité de chanoine, au chapitre d'Olmütz. Il avait occupé un emploi assez important au collège de la Propagande, et l'on espère beaucoup de lui dans la carrière nouvelle qui vient de s'ouvrir devant le jeune et savant Prêtre.

CNE IDEE.—Rien n'est plus propre à faire connaître les pensées in fines du parti démocratique que les élocutions de certains organes de ce parti. Voici ce que pense le *Citoyen*, de Dijon, de l'exécution des assassins du général de Brém. Selon lui, cette mort n'est pas un *lâche assassinat*, c'est tout simplement une erreur. Les innocents auteurs de cette erreur ne sont que des vaincus; mais leurs vainqueurs sont des lâches qui ont eu soif de sang, et qui, à l'aspect de la guillotine, ont poussé un cri de joie et se sont placés sous sa gouttière.

UN OFFICIER.—Martin, dit RANCOURT, sous-commissaire du gouvernement provisoire, vient d'être condamné par la cour d'assises de Rouen pour crime d'assassinat commis sans préméditation. Déclaré coupable par le jury sans circonstances atténuantes, il subira la peine des travaux forcés à perpétuité.

SUISSE.—On nous écrit de Lausanne: "M. le docteur R. Lillard, curé de Lausanne, a reçu, le 20 courant, la lettre suivante du Président du Conseil d'Etat:

"Monsieur, "Le Conseil d'Etat me charge de vous signifier que vous avez cessé de remplir les fonctions de desservant de la chapelle catholique de Lausanne." Agréer, etc. "Le Président, L. J. DELARAGEAZ."

Aucun grief, aucun motif n'est indiqué... On frappe sans aucune forme de procès! C'est une véritable lettre de cachet par laquelle on inonde une seconde victime! telle est la liberté de Fribourg et d'autres heureux cantons de la Suisse!

L'INTERVENTION RUSSE.—Le cabinet de Saint-Petersbourg vient d'adresser, à tous ses représentants à l'étranger sur l'entrée des Russes en Transylvanie, une circulaire destinée à rassurer les nuisances. Nous y trouvons les passages suivants: "La nouvelle de l'entrée de nos troupes en Transylvanie pouvant donner lieu à de fausses interprétations nous vous transmettons à cet égard quelques éclaircissements. Il est notoire, que quelques rumeurs ont été courues en Transylvanie, par les insurgés hongrois qui, ayant à leur tête le célèbre polonois Bem, y ont été récemment repoussés par l'armée autrichienne. La terreur qui, par des ex-cès aussi récents a été répandue aux environs de Hermannstadt et de Cronstadt, et l'absence momentanée de forces militaires, laquelle mettrait les généraux autrichiens hors d'état de défendre le pillage et de l'incendie des deux villes, placés pour ainsi dire sous les yeux de nos avant-postes, ont déterminé les habitants à invoquer, par l'organe des autorités, l'assistance du général en chef de nos troupes." Après avoir rapporté les circonstances qui ont accompagné l'intervention, la circulaire poursuit: "Tels sont les faits dans toute leur simple vérité; ils vous prouveront que l'empereur, en autorisant l'entrée de quelques troupes en Transylvanie, a été uniquement par des motifs d'humanité; que, de plus, il ne se pouvait agir que d'une manière exclusivement locale, qui n'a aucune espèce de rapport avec l'intervention armée dans les affaires intérieures de l'empire d'Autriche. C'est à lui à procéder glorieusement et non reculer, par l'énergie avec laquelle il a réprimé quatre insurrections successives, qu'il est trop puissant pour qu'il eût besoin de notre secours matériel en Transylvanie."

### AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, LUNDI, 23 AVRIL, 1849.—Les bills grossiers suivants sont sur la troisième fois et passés:—Bill pour incorporer l'association St. Jean Baptiste de Montréal;—Bill pour diviser le comté de Saguenay en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres;—Bill pour réviser et amender les lois relatives aux brevets d'invention en cette province;—Bill pour amender l'acte passé dans la troisième année du règne de son majesté, le roi Guillaume Quatre, chapitre premier, intitulé: "Acte pour régler l'exercice de certain droits des locataires." Bill pour incorporer le ministre et les syndics de l'église St. André à Montréal. Pétition reçue et lue; Du Rév. F. Gravel et autres, de la paroisse de St. Athanase et autres, marchands, du village de la dite paroisse, demandant certains amendements au bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer entre Montréal et Miramichi. Sur motion de M. Davignon, la pétition du Rév. F. Gravel et autres, reçue ce jour, est renvoyée au comité permanent des bills les lignes de chemins de fer et de télégraphes. M. Eglin propose que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la convenance de présenter une adresse à sa très gracieuse majesté, demandant qu'il lui plaise de ne pas sanctionner l'imposition, par le parlement impérial, d'un nouveau droit sur le bois de construction de la province de Canada, entrant dans les ports de la Grande-Bretagne. Pour:—Messieurs Badgley, Boulton, de North-Boniton, de Toronto, Cayley, Christie, DeWitt, Egan, Holmes, Johnson, Sir Allan N. MacNab, McConnell, Papineau, Robinson, Scott, de Bytown, Seymour, Sherwood, de Toronto, Stevenson et Wats.—18. Contre:—Messieurs Armstrong, le Procureur Général Baldwin, Beaubien, le Solliciteur Général Blake, Cameron, de Kent, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le Solliciteur Général Drummond, Dumais, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Galt, Galtier, Lincks, John, le Procureur Général LaFontaine, Lanjouw, Lacombe, MacFarland, Merritt, Méthot, Mouton, Morrisson, Nelson, Norman, Polette, Prier, Richards, Smith, de Dorham, Taché, Viger et Wendenhall—37. Un message est reçu, informant la chambre que le conseil général des bills suivants, sans amendements, savoir:—Bill pour prohiber l'usage de la strychnine et autres poisons pour la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages;—Bill pour confirmer les titres à certains biens immobiliers, des personnes naturalisées en vertu du statut du Bas-Canada, Gail, IV, chap. 53;—Bill pour incorporer la compagnie de l'entre-voit de Québec;—Bill pour annexer une certaine partie du township de Upton à St. Hyacinthe, pour les fins judiciaires et municipales. Et les bills suivants, avec un amendement à chaque:—Bill pour incorpo-

rer les sœurs de Miséricorde pour la régio de l'hospice de la Maternité de Montréal; Bill pour incorporer la communauté des sœurs de Ste. Croix, dans la paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, pour les fins de l'éducation; Bill pour incorporer l'académie industrielle de St. Laurent, dans le district de Montréal. Sur motion de l'Hon. M. Hincks, la chambre se forme en comité pour considérer s'il est expédient d'imposer des taxes de péage sur les vaisseaux descendant le St. Laurent, et d'autoriser le gouverneur en conseil à faire des règlements pour l'arrêt des vaisseaux causant des dommages aux canaux, — et passer plusieurs résolutions, dont il sera fait rapport demain. M. Cauchon présente un bill pour révoquer un certain acte et une ordonnance y mentionnés, relatif à la Maison de la Trinité de Montréal, et pour reformer et amender les dispositions des dits acte et ordonnance. — seconde lecture, jeudi prochain. L'amendement fait par le conseil au bill relatif aux sœurs de la Miséricorde, — au bill relatif aux sœurs de la Ste. Croix, — et au bill relatif à l'académie industrielle de St. Laurent respectivement, a été pris en considération et adopté. M. Burritt fait rapport des résolutions suivantes, passées en comité, vendredi dernier.

1. Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'acte 9 Vic., c. 2, imposant des taxes sur les boissons spiritueuses distillées en cette province, en déclarant que le droit sur les dites boissons spiritueuses sera d'un denier par gallon, au lieu de deux deniers par gallon, tel qu'établi par le dit acte.

2. Résolu, Qu'il est expédient de pouvoir à la mise en entrepôt des boissons spiritueuses distillées en cette province, sans que les droits sur icelles ne soient payés, les droits devant être payés lorsque les dites boissons spiritueuses sortiront de l'entrepôt pour être consommées en cette province. Les dites résolutions sont une seconde fois et adoptées. L'Hon. M. Hincks présente un bill pour continuer et amender l'acte imposant des droits sur les boissons spiritueuses distillées en cette province pour prévoir à la mise en entrepôt des dites boissons spiritueuses; seconde lecture, vendredi prochain. Les amendements faits en comité, vendredi dernier, au bill pour remédier à certains défauts dans l'enregistrement des titres et des actes relatifs aux immeubles, dans le bureau d'enregistrement à Montréal sont apportés et adoptés, et ordre est donné de le grossier. Le bill pour défaire la manière de construire les garais des chaussées de moulins dans le Haut-Canada, est amendé en comité; rapport demain.

Le bill pour révoquer certaines ordonnances relatives aux chemins d'hiver, quant à ce qui a rapport aux districts de Québec, de Gaspé et des Trois-Rivières, à l'exception de cette partie du comté de Drummond située dans le district des Trois-Rivières, est la une seconde fois, et renvoyé immédiatement à un comité général. La chambre se forme en comité sur le bill, y fait un amendement, dont il est fait rapport, et qui est adopté; et ordre est donné de le grossier le bill. Le bill pour amender la loi dans le Bas-Canada, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles et mixtes pourront être commencées, est amendé en comité, et ordre est donné de le grossier. Le bill pour autoriser A. A. Archambault et autres à ériger un pont de péage sur la rivière de l'Assomption, est amendé en comité; il en sera fait rapport demain.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 1 MAI 1849.

QUELQUES MOTS DE RÉFLEXIONS.

Le récit que nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs, des événements de la capitale, devra exciter chez tous les bons citoyens et les vrais loyaux sujets de Sa Majesté, une profonde indignation. Ils doivent se joindre à nous pour témoigner au digne représentant de notre Très-Gracieuse Souveraine toute notre horreur des scènes de dévastation et de brigandage qui viennent d'avoir lieu, et lui exprimer combien nous regrettons et condamnons les attaques criminelles et homicides faites sur sa propre personne. Mais en même temps, nous ne pouvons que féliciter Son Excellence de ce qu'elle continue à avoir confiance dans la loyauté de la masse de la population, qui sait et saura toujours apprécier les bienfaits d'un gouvernement juste et équitable, comme celui que nous avons actuellement. Nous devons encore rassurer S. E. que nous sommes prêts à marcher pour faire maintenir l'ordre et la paix, et que nous sommes convaincus que, grâce aux sages mesures prises par l'excellent et grâce à la bravoure et à la discipline des troupes, l'ordre ne sera plus longtemps troublé, et que les émeutiers et incendiaires seront amenés à justice. Nous disons enfin que, dans un moment comme celui-ci, nous devons rester unis et fermes, et prêts à descendre dans la rue, s'il le faut, pour aider à protéger la vie et les propriétés des citoyens.

ÉTAT DE LA CAPITALE.

LA SOIRÉE DE VENDREDI.—Vendredi après l'assemblée au Champ-de-Mars, la rue Notre-Dame n'a cessé d'être remplie de monde dans toute son étendue, depuis l'église Paroissiale jusqu'à l'hôtel Donegana; les rassemblements cependant n'étaient considérables que dans le voisinage de l'hôtel du gouvernement, devant lequel ils se sont amusés à parler à rire, à crier et à comploter; cela a duré jusque vers 8 heures. Devant ce temps, des ordres avaient été donnés pour asseoir des connétables spéciaux et leur fournir des armes. Aussi, on voyait accourir de tous côtés, aux heures convenues, les citoyens libéraux et amis du bon ordre, dont 1,500 prêtèrent serment et reçurent des armes. C'étaient des Canadiens Français, des Canadiens de toutes autres origines. A huit heures, plusieurs compagnies de ces connétables spéciaux étaient en marche, et se rendirent à l'hôtel du gouvernement. Néanmoins quelques instants auparavant, pendant que ces généreux volontaires stationnaient sur la rue des Commissaires, vis-à-vis le marché Bonsecours, attendant les armes qui devaient leur être distribuées, une troupe d'émeutiers (loyaux sujets de S. M., comme ils disent) tomba sur eux à l'improviste. N'ayant aucun avènement projectile pour riposter

à ceux qui leur été lancés, les connétables spéciaux traitèrent quelques 200 à 300 pas. Adversaires se munirent de roches et de cailloux, et les firent pleuvoir sur leurs assaillants, qui n'en continuèrent pas moins à lancer leurs pierres, en y joignant un coup de pistolet. Les connétables spéciaux renouvelèrent leur grêle de pierres et tirèrent du pistolet, qui blessa à la jambe un jeune Driscoll et un M. Clarke (avocat). Les toriers tirèrent de nouveau, et puis prirent bien et durement la fuite. Nous devons ajouter que les armes des connétables spéciaux, dans cette rencontre, étaient leurs propres armes, puisque la distribution des pistolets, coutelas, etc., ne s'est faite que quelque temps après. — Cet engagement est le seul qui ait eu lieu dans la soirée, bien que la rue Notre-Dame ait été pleine d'émeutiers jusqu'à dix heures. Ils s'étaient en effet réunis, quelque part, vers l'ouest de la ville, d'où ils sont venus au centre par la Place d'Armes. En passant devant les bureaux du Pilot ils ont eu soin d'y faire pleuvoir des dragées de leur façon et d'y briser de nouveau les fenêtres, accompagnant ces proesses de grands cris sauvages et de hurlements frénétiques. Après quoi, ils ont débouché par la rue Notre-Dame, et se sont arrêtés devant l'église Anglicane jusqu'à la place Jacques-Quartier. Durant ce temps, personne ne pouvait passer au milieu d'eux, sans être insulté et menacé, et nous pour notre part, nous avons reçu d'eux le bien beau titre de spy (espion) et quelques menaces, bien que nous n'eussions certainement pas d'autre idée, dans le moment, que de regagner notre demeure pour y écrire un article pour notre journal. Un peu plus loin, en haut de la rue St. Vincent, les brigands délibéraient s'ils descendraient assaillir et saccager les bureaux de la *Minerve*. De temps en temps, ils faisaient entendre leurs imprécations contre ce journal-là; mais ils n'osèrent pas en attaquer les bureaux. Ils furent avertis en effet que les bureaux seraient vigoureusement défendus et qu'ils n'y trouveraient pas d'encouragement pour leurs brigandages et leurs dévastations. Plus tard, ils apprirent que les compagnies de connétables spéciaux n'étaient pas très-loin, et que vraisemblablement ils en recevraient une petite visite. Ils jugèrent donc prudent de se retirer, et à dix heures la ville était paisible, comme avant le 25 avril.

JOURNÉE DE SAMEDI.—Samedi matin, l'excitation était encore bien grande. Son Excellence sir Benjamin d'Urban étant arrivée de Sorel, les citoyens paisibles commencent à avoir confiance que la paix serait maintenue. Mais les connétables spéciaux tenaient au cœur de MM. les ultra-loyaux, qui allèrent trouver le commandant des forces, et s'engagèrent à employer toute leur influence pour préserver la tranquillité de la ville, disant qu'ils croyaient qu'il était inutile d'avoir d'avantage des connétables spéciaux. S. E. sir B. d'Urban considérant que les forces militaires dans ses ordres suffisaient pour tenir la ville en respect, on ne distribuait plus d'armes aux braves connétables spéciaux, qui doivent néanmoins recevoir les remerciements de tous les amis de l'ordre. Car dès qu'ils avaient appris qu'il était question d'asseoir des connétables, ils étaient allés s'offrir d'eux-mêmes, avaient pris le serment de servir leur Reine fidèlement et au meilleur de leur jugement. Nous ne doutons pas que, si la paix a été maintenue vendredi soir, c'est grâce à la présence des connétables spéciaux, qui, sous les ordres de l'honorable Colonel E. P. Taché formaient un corps qui pouvait être bien utile dans l'occasion. Dans la journée de vendredi les prisonniers (MM. Mack, Ferris, Perry, etc.) furent admis à caution par M. Ermaulinger, et relâchés. Une troupe d'oisifs et de gens turbulents, accompagnèrent ces Messieurs et leurs amis jusqu'à la maison du gouvernement, où ils firent entendre leurs rugissements et leurs cris de joie. Delà, le cortège se rendit à la place d'Armes, où les prisonniers libérés leur adressèrent la parole. Après quoi, l'assemblée [?] alla reconduire chez Daly, M. Gagy, qui leur fit encore discours, et se retira au milieu des cris et applaudissements de la foule qui se dispersa. — Le reste du jour qui était pluvieux il y eut quelques rassemblements dans la rue Notre-Dame, mais à 6 heures, il parut une proclamation qui défendait les rassemblements, contre les quels, disait-on, il avait été pris des mesures rigoureuses. Cela n'empêcha pas que, dès 7 heures MM. les loyaux ne s'assemblassent dans leurs différents quartiers, munis de bâtons et armés à feu. A neuf heures, ils se préparèrent à se promener [?] par la ville; mais uneaverse abondante survint, et force fut aux loyaux de se disperser. La nuit fut tranquille.

JOURNÉE DE DIMANCHE.—Dimanche matin, on apprit qu'une centaine de dragons étaient arrivés en ville; cette nouvelle causa un contentement général parmi la population paisible; parce que les dragons sont une cavalerie très effective, et bien convenable pour disperser les rassemblements; la journée se passa tranquillement, bien qu'il y eut comme il est facile de l'imaginer, beaucoup d'agitation parmi la population, qui se trouvait oisive. On craignait que le soir il n'y eût de nouveaux troubles; mais il n'en a rien été. A 11 heures et quart, néanmoins, le feu se déclara sur la grande rue St. Antoine, et quelques personnes pensaient que c'était la maison (saccagée) de M. Lafontaine que les émeutiers incendiaient.

LA JOURNÉE DE LUNDI.—Nous n'avons su que lundi matin que le feu de la nuit précédente avait consumé, non pas la maison de M. Lafontaine, mais une remise sur la rue de la Montagne, et que c'était un feu accidentel. — La population paraissait encore inquiète, et dès neuf heures du matin on voyait des groupes sur la rue Notre-Dame, la rue St. Paul, la grande rue St. Jacques, etc. Mais c'était des personnes paisibles qui s'informaient de l'état de la ville. Il n'en était pas de même aux alentours de la maison du gouvernement, où les groupes n'avaient pas la bonne apparence de ceux des autres parties de la ville. A onze heures, la rue Notre-Dame était bien remplie, bien que l'on y passât sans y être insulté. Les troupes stationnaient encore devant l'hôtel du gouvernement et au marché Bonsecours où siège maintenant la Chambre d'Assemblée. La séance de ce jour n'a commencé qu'à trois heures, quoique les membres s'y fussent rendus dès dix heures.

A une heure, lorsque nous passâmes dans la rue Notre-Dame, elle était absolument remplie de monde; et à deux heures, au moment où nous montions la rue St. Gabriel, nous entendimes de grands cris, des applaudissements et des hurlements.

On avait su en effet que Son Excellence le gouverneur général devait se rendre en ville pour recevoir l'adresse de l'assemblée législative. C'est ce qui fait que la rue Notre-Dame (depuis la maison du gouvernement jusqu'à l'église Paroissiale), la Place d'Armes, la grande rue St. Jacques étaient remplies d'une foule com-

pacte. Arrivé au coin des rues Notre-Dame et St. Gabriel, nous vîmes défilér à la course un détachement de dragons, puis le carrosse qui portait Son Excellence Lord Elgin, et que suivait un autre détachement de dragons. Le carrosse était aussi entouré de dragons qui suivaient à quelque distance deux compagnies d'infanterie.

Dans la grande rue St. Jacques, Son Excellence le gouverneur général fut accueillie de hurrahs poussés par les libéraux, et de différents projectiles lancés par des individus qui étaient toute autre chose que des libéraux. Au coin où nous nous trouvions, un grand nombre de personnes saluèrent Son Excellence et quelques autres le sifflèrent et le huèrent. Mais en approchant de l'hôtel du gouvernement, les émeutiers, qui y étaient réunis en grand nombre, se mirent à assaillir le gouverneur par des œufs, des pierres, etc. Les dragons eurent ordre de charger les turbulents et misérables qui insultaient ainsi leur gracieuse souveraine dans la personne de son digne représentant. Ils le firent avec une promptitude remarquable, et mirent en fuite de tous côtés toute cette troupe de gens désœuvrés et criminels. Nous nous étions alors rapproché de la Place Jacques Cartier que nous nous hâtons de descendre pour voir ce qui allait se passer à la Chambre d'Assemblée. En y arrivant, nous trouvâmes le passage fermé à chaque extrémité par deux doubles lignes transversales de soldats du 71e (Ecos-sais) sous les ordres de Sir Hugh Dalrymple. Le capitaine nous permit facilement de passer; et en entrant à l'assemblée législative, l'hon. M. Morin avait pris son siège, mais la chambre n'expédiait aucune affaire.

Durant ce temps, les émeutiers, qui avaient fini, pour le moment, leur œuvre sur la rue Notre-Dame, étaient descendus sur la rue St. Paul par la place Jacques Cartier et la rue Bonsecours. Et comme ces bons (?) citoyens, ces loyaux sujets aiment à employer leur temps, ils s'amusaient à insulter les passants, et surtout les membres du parlement qui se rendaient à leurs postes. M. Holmes entre autres fut maltraité par la populace, mais traité avec tous les égards par les officiers du 71e régiment.

A trois heures, l'hon. M. Morin annonça à la Chambre que le temps était venu d'aller présenter son adresse; et précédé de la masse, l'Orateur suivit les 40 à 50 Membres présents de la Chambre. A son apparition dans la Rue, l'Assemblée législative fut saluée de hurrahs; mais les loyaux, qui respectent (!) tout, lui lancèrent force œufs et pierres. Plusieurs honorables membres, M. le Dr. Nelson et l'hon. M. Cameron de Kent entre autres, faillirent recevoir des projectiles dans la figure. Dès les premiers signes de violence, M. Ovide Leblanc, magistrat, avait lu l'acte des émeutes, et les troupes avaient chargé les loyaux à coups de baïonnettes; nous pensons que personne n'a été blessé.

La chambre, a présenté son adresse à S. E. le gouverneur général qui a fait la gracieuse réponse que voici:

Messieurs.— Je reçois avec gratitude votre loyale et respectueuse adresse. Je déplore les outrages dont cette ville a été le théâtre ces jours derniers, et plus particulièrement la destruction de l'édifice occupé par les chambres du Parlement, avec les précieuses bibliothèques, dont la Province avait si bonne raison d'être fière. Ma confiance dans le bon-sens, la modération et la loyauté de la masse du peuple n'est néanmoins en aucune manière ébranlée par ce qui a eu lieu. Il m'est satisfaisant de recevoir l'assurance que la marche de justice et d'impartialité que j'ai suivie dans l'accomplissement des fonctions de mon importante charge, rencontre votre approbation. Cette marche m'est prescrite par mon devoir envers ma Souveraine et les habitants de cette Province. Un peuple libre ne peut manquer de trouver, dans la stricte observance de toutes les garanties constitutionnelles, la meilleure sûreté pour la conservation de ses droits et libertés. Pour ma part, je ferai tous mes efforts pour assurer le maintien de la paix dans cette ville, et j'espère sincèrement que, par le zèle de la législature et des autorités exécutives et par la coopération de tous les amis de l'ordre, ce but pourra être atteint!

Après cela, la chambre est revenue à son lieu de réunion, où la Réponse de Son Excellence a été lue une seconde fois. Ordre a été donné d'en imprimer mille copies en anglais, et mille en français, et la séance a été levée.

D'un autre côté, S. E., après être demeurée quelques instants à l'hôtel du gouvernement, en était repartie; mais au lieu de suivre la même route qu'en venant, le carrosse s'était dirigé par la rue Gosford, et ensuite par la rue St. Denis jusqu'à la rue Sherbrooke. Mais les émeutiers, avertis que le cortège s'en allait dans cette direction-là, quittèrent de suite la rue Notre-Dame, et gagnèrent le faubourg St. Laurent; où ils prirent des œufs, des calèches, etc., et allèrent attendre S. E. lord Elgin à la rue Sherbrooke à l'endroit où elle rencontre la grande rue du Faubourg St. Laurent. Le *Herald*, qui rend compte de ce dernier haut-fait des misérables qui, par leurs actes, affligent tout le pays, ajoute qu'ils assaillirent avec des pierres la voiture du gouverneur à son passage, et le firent avec tant de brutalité et de fureur qu'ils brisèrent tout l'arrière du carrosse.

SEANCE DU 28 AVRIL.

Dès 10 heures, les membres étaient rendus en grand nombre dans une des sales du marché Bonsecours, au dessous de laquelle se trouvait un piquet de soldats, qui ont pris leurs quartiers dans l'autre aile de l'édifice; c'est le régiment venu de St. Jean. La séance n'a néanmoins commencé qu'à cinq minutes avant onze heures, sans doute parce que les membres du gouvernement n'étaient pas encore arrivés.

L'hon. M. Baldwin commença par dire qu'il se levait pour proposer de remettre à lundi tous les ordres de ce jour. Appuyant, il désirait informer la chambre que, relativement aux troubles de jours précédents, on avait maintenant des forces suffisantes pour faire maintenir la paix; et il avait toute confiance que la paix serait maintenue. Il proposait donc de renvoyer à lundi tous les ordres du jour. — M. Boulton de Norfolk suggéra à l'hon. membre et le pria de retirer sa motion, parce qu'il en avait une autre à faire, relative aux événements déplorables des 25 et 26 du courant, événements que tout le monde doit regretter et condamner. Il (M. Boulton) ne pensait pas à la destruction de la maison du parlement, des bibliothèques, des archives, avec autant de regret qu'à l'extinction, chez un grand nombre, du sentiment de respect pour l'autorité établie! L'hon. membre ne regardait pas tant à la destruction du parlement et de toutes les autres pro-

priétés, qu'au mauvais exemple que l'on venait de donner, en s'attaquant au gouvernement constitutionnel, à la sainteté de la constitution (marques nombreuses d'approbation). A son avis, c'est le grand malheur des journées précédentes. S'il devait encore en être ainsi, la législature se trouverait hors d'état d'exprimer librement ses opinions; elle serait restreinte dans ses délibérations. Par rapport au bill d'indemnité, il ne s'inquiétait pas de voir si le parlement avait agi bien ou mal; cela ne devait nullement occuper dans le moment. Mais la question est de savoir si, lorsque la législature a passé un bill et que le gouverneur l'a sanctionné, le peuple peut, de vive force, tenter de détruire le parlement, en allant l'assaillir et mettant le feu au palais qu'il occupe. L'hon. membre ne le croyait pas; et il ne craignait pas d'exprimer franchement et librement ses opinions, quel qu'en pussent être les conséquences. Il ajoutait qu'on devait faire tout ce qui était nécessaire pour se mettre à l'abri de semblables émeutes; et qu'il fallait censurer et flétrir les représentants du peuple qui oseraient excuser et par là appuyer ces mouvements tumultueux. Il ne craignait pas de parler clairement à ce sujet; c'était à son avis, la chose la plus importante dans le moment. Car il le demandait, lorsque l'on s'attaque ainsi à la législature; quel est son but? N'est-ce pas de la paralyser et de l'intimider? N'est-ce pas engager le gouvernement impérial à aller au delà des bornes de la légalité? Il le disait avec clarté et peine, que le temps était venu où des sujets anglais ne pouvaient pas siéger sans être sous la protection des baïonnettes, et c'était en Canada et pour se protéger contre les attaques des émeutiers! Il ajoutait que ceux qui avaient commis cet horrible attentat, sentiraient bientôt, lors que la réflexion leur viendrait, qu'ils ont souillé l'histoire de leur pays. Que ne pétitionnaient-ils le gouvernement impérial plutôt que de s'attaquer, brutalement, aux personnes et aux propriétés? Notre gouvernement est un gouvernement indépendant, dont l'Angleterre déclare ne vouloir nullement contrôler les actes. Eh! bien, qu'ont fait les émeutiers, mercredi dernier? Ils ont voulu déclarer par là que nous ne méritons pas des institutions libérales. — Il n'entendait nullement amener sur le tapis les questions de politique; il s'en tenait à la constitution. Selon lui, quand même la législature eût été corrompue, quand même le gouvernement eût aussi été corrompu, il n'aurait pas encore fallu avoir recours à la force brute. Il eût fallu en appeler constitutionnellement au peuple du pays; mais il n'eût jamais convenu de commettre l'acte abominable que l'on vient de faire, au nom de la loyauté. Car c'est un acte inconstitutionnel, contraire à tous les principes, opposé à tout ce que le parlement peut ou doit vouloir. L'hon. membre voulait être compris, il était responsable de ses paroles. Voilà pourquoi il dirait bien haut et sans crainte que ceux (des membres du parlement) qui conseillent un peuple de pétitionner la Reine pour lui demander de désavouer un acte passé et sanctionné légalement, donnent au peuple le pire exemple possible. Encore une fois; il disait qu'il fallait tout simplement en appeler constitutionnellement au peuple de ce pays, qui seul est juge en cette matière. Dans le cas contraire, plutôt que de voir l'Angleterre intervenir dans nos affaires, il préférerait voir le parlement dissout et de nouvelles élections avoir lieu. Mais l'Angleterre n'en viendra pas à cette extrémité; elle ne peut pas renverser la sanction donnée, car cette sanction a fait loi. D'ailleurs si l'Angleterre le faisait, elle détruirait par-là la base même de notre gouvernement. L'hon. membre imait plus loin et disait à ses adversaires (les tories) qu'ils ne pouvaient désirer une pareille conduite de la part de l'Angleterre; car ce qu'elle ferait aujourd'hui contre les libéraux, elle pourrait et devrait le faire plus tard contre les tories sur une semblable pétition des libéraux. Il le demandait donc; ne serait-il pas préférable de supporter mille bills d'indemnité que de voir ainsi renverser notre gouvernement et fouler aux pieds tous nos droits constitutionnels? Il parlait avec honnêteté et franchise, sans crainte, mais aussi sans amertume. Il ferait donc motion de présenter une adresse à S. E. le gouverneur général, pour assurer son Excellence de la détestation qu'entretenait cette chambre des procédés des émeutiers qui ont commis des actes abominables; l'assurer encore en sa qualité de représentant de sa très-gracieuse Souveraine de la loyauté inaltérable des habitants de ce pays; et enfin lui témoigner une entière approbation de sa conduite impartiale depuis qu'il a été appelé au gouvernement de ce pays.

Sir Allan McNab se leva alors pour s'opposer à la motion comme contraire aux règles de la chambre; l'Orateur déclare qu'elle peut être faite avec la permission de la majorité. — M. Gagy se leva à son tour pour parler contre la motion. Il ajoute que le pays pourrait bien être profondément troublé et couvert de sang; mais que le ministère désirait peut-être qu'il en fût ainsi. L'hon. membre fait ensuite une revue des événements de jours précédents, et se met à lire des lettres des prisonniers détenus sous accusation d'incendiation. Il termina par dire que le gouvernement n'avait pas voulu se fier à lui (Gagy) mais seulement aux Canadiens-Français; que néanmoins il (Gagy) ne voulait pas faire de distinctions de races ou d'origines!

M. Wilson déplora du fond de son âme les troubles récents, et il comprenait que tous les membres du parti (tory), avec lequel il agit, avaient déclaré vouloir faire maintenir la paix. Il avait été opposé au gouvernement responsable, lorsqu'il avait été question de le donner au Canada, parce qu'il pensait que ce pays n'était pas assez avancé pour cela. Mais, depuis que le gouvernement responsable était devenu le gouvernement du pays, il avait toujours travaillé à le faire fonctionner. Depuis les troubles, il s'était éloigné du peuple et tenu seul chez lui, afin de ne pas se laisser exciter, et de pouvoir délibérer avec justice et calme. Il disait donc qu'il fallait faire un retour sur le passé, pour bien juger la situation présente. A son avis, les dernières élections ont été faites avec impartialité et justice; c'était ses amis qui avaient alors le pouvoir en main, et surveillaient les élections, qui se sont trouvées être contre eux. Les libéraux ont donc pris les rênes du gouvernement. Que devait faire ce Gouverneur? Il devait les soutenir, puis qu'ils étaient appelés à la par le vœu du peuple; il devait suivre leurs conseils conformes à la constitution. Quant au bill d'indemnité, c'est un acte qui a passé dans les deux chambres constitutionnellement, et après avoir été longuement discuté. S. E. le gouverneur général ne pouvait pas après cela se taire; il devait le sanctionner, comme il l'a fait. L'hon. membre parlait franchement et clairement. Il se disait, « lorsque nous serons au



